

Concourir pour le prix Colette Dufresne-Tassé 2024

Créé en 2015, le Prix Colette Dufresne-Tassé vise à stimuler la recherche chez les membres du CECA. Ce Prix existe maintenant sous deux formes: une forme Junior pour les étudiants, membres de moins de 35 ans, et une forme Sénior pour les membres plus âgés.

Description

Le Prix consiste en une contribution de 400 Euros aux coûts d'hébergement de chacun des lauréats et à ses frais d'inscription à la conférence internationale annuelle du CECA. Il implique aussi la présentation des deux recherches primées à la conférence et leur publication sur le site web du CECA.

Exigences

Soumettre un texte de 35 000 à 70 000 caractères (espaces compris), rédigé dans l'une ou l'autre des langues officielles de l'ICOM, soit l'anglais, le français ou l'espagnol. Ce texte doit posséder les caractéristiques ci-dessous.

EPIGRAPHE	CONTENU DE L'EN-TÊTE
1. Titre	Maximum de 20 mots.
2. Résumé	Maximum de 500 mots.
3. Mots clés	Maximum de 6 mots.
4. Justification	La justification doit mettre en évidence l'intérêt du travail effectué. Elle comprend la problématique et la question de recherche.
5. Cadre conceptuel	Publications empiriques ou théoriques qui soutiennent la recherche, ses questions ou ses hypothèses.
7. Méthode	<u>Echantillon</u> : personnes qui fournissent l'information. <u>Technique(s) ou instrument(s)</u> de collecte de l'information correspondant aux questions ou aux hypothèses. <u>Façon de traiter l'information</u> obtenue.
8. Présentation et	Les données obtenues et leur signification.

interprétation des résultats	
10. Références	Articles et ouvrages cités dans le texte (normes APA, 7e édition).
11. Annexes	Information supplémentaire nécessaire à une compréhension approfondie du texte présenté

Évaluation

Un comité de trois membres nommés par le Conseil du CECA évalue les textes soumis selon les deux critères suivants: la rigueur de la recherche et sa contribution à l'éducation muséale ou à l'action culturelle.

Conditions d'admissibilité

1. Être membre du CECA à titre personnel ou institutionnel et avoir payé l'inscription l'année où l'on postule pour le prix;
2. Avoir effectué l'investigation pour sa propre institution ou pour un ensemble d'institutions, dont la sienne ;
3. L'avoir réalisée soi-même, ce qui n'exclut pas la collaboration de collègues ou d'étudiants (si c'est le cas, ils sont considérés comme co-auteurs et nommés comme tels, mais les 400 Euros et les frais d'inscription ne sont versés qu'au membre qui postule pour le prix ou, à défaut, à un membre de son équipe, dont il soumet le nom au CECA avant l'ouverture de la Conférence internationale annuelle) ;
4. La recherche doit être originale et ne pas avoir déjà été publiée.
5. Les membres du Conseil du CECA ne peuvent être candidats.

Démarche

1. Soumettre une proposition de communication de recherche tel qu'indiqué plus haut et préciser que l'on présente sa candidature au Prix.
2. Envoyer à [prixCDT\[at\]gmail.com](mailto:prixCDT[at]gmail.com) un texte de 35 000 à 70 000 caractères (espaces compris) **pour le 29 mai 2024**.
3. Un mois après avoir été informé que l'on est récipiendaire du prix, envoyer à [prixCDT\[at\]gmail.com](mailto:prixCDT[at]gmail.com) une photocopie d'un titre de transport (billet d'avion, de train ou d'autobus).

Remarques

Les propositions et les textes qui ne respectent pas la procédure décrite, par exemple qui sont soumis en retard, ne sont pas considérés.

Qu'ils reçoivent ou non le Prix, à condition que leur article ait été accepté, les candidats au Prix Colette Dufresne-Tassé peuvent faire une présentation orale de 20 minutes de leur recherche lors de la conférence internationale annuelle de la CECA.